



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 300-31-2019 ET LES PROJETS PPCMOI 1-2019 ET 2-2019

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, le 9 juillet 2019, le projet de règlement et les projets de résolutions relatifs aux Projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ci-dessous mentionnés et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 12 août 2019 à 18 h 30**, à la salle Synergie du Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 1^{er} étage, à L'Assomption.

Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement et de résolutions seront expliqués, de même que les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

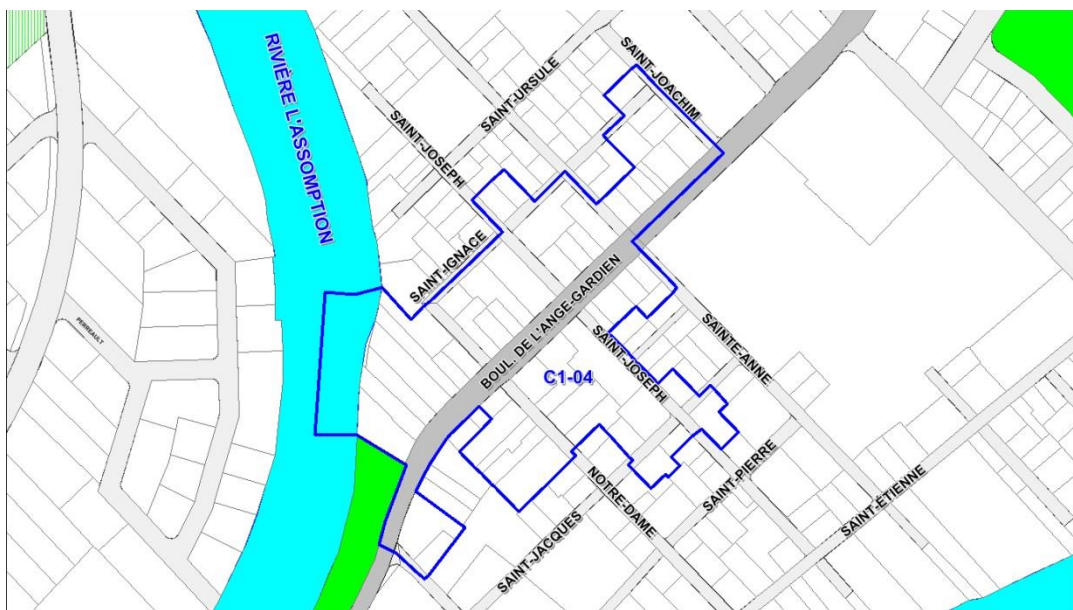
RÈGLEMENT 300-31-2019

Projet de règlement amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la Ville de L'Assomption, tel qu'amendé, soit :

- Modifier l'article 743 concernant la zone tampon exigée en bordure des réseaux énergétiques ;
- Ajouter la note (315) à la grille des spécifications de la zone C1-04 concernant les établissements de stationnement.

Les articles 1 et 2 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- L'article 1 vise l'ensemble du territoire.
- L'article 2 vise la zone C1-04 :



PROJET PPCMOI 1-2019

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le projet de la Maison Jacques-Parizeau qui sera situé au 213 rue Marsan à L'Assomption, numéro de lot 2 892 004.

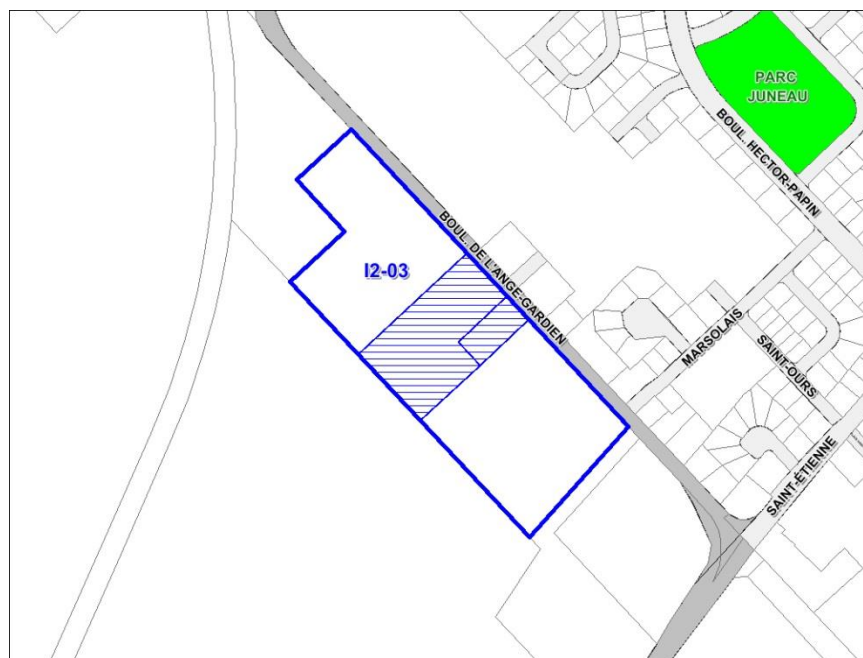
- Le projet vise la zone C4-01 :



PROJET PPCMOI 2-2019

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'immeuble situé au 803 boulevard de l'Ange-Gardien à L'Assomption, numéro de lots 2 894 327, 5 087 388 et 5 087 390 (Terranueva).

- Le projet vise la zone I2-03 :



Les projets de règlement et de résolutions, ainsi que les illustrations des zones concernées, sont disponibles pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal à L'Assomption situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2^e étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et le vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) et au bureau de la Division de l'aménagement urbain situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 16^e jour du mois de juillet 2019.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim et avocat